



Garantie de conformité sur véhicule d occasion

Par **tag113**, le **10/03/2013** à **17:10**

Bonjour, ai acheté véhicule chez un négociant, 8 jours après ce dernier tombe en panne. Contrôle chez Renault et il s'est avéré qu'il y avait un souci à l'injection. Le négociant reconnaît qu'ils sont intervenus sur les injecteurs avant la vente. Il me propose le remboursement de la vente ainsi que de la carte grise mais cela après 3 mois d'échange de courriers et si je rapatrie le véhicule à mes frais à son garage. Durant ses trois mois, ma mère a dû louer un véhicule pour moi (18 mois de permis).

Voici mes questions: est-il en droit de me demander de payer le remorquage de la voiture et puis je demander le remboursement des frais de location. Merci

Cordialement Carole GUILLOU

Par **razor2**, le **11/03/2013** à **08:59**

Bonjour, il est en droit de vous demander ce qu'il veut puisqu'à ce stade, vous êtes dans le cadre d'un "arrangement amiable" avec lui. Vous êtes aussi en droit de refuser. Mais ayez toujours à l'esprit qu'il vaut mieux un mauvais arrangement amiable qu'un bon procès...

Si vous n'arrivez pas à vous entendre avec lui, il faudra aller en justice. Procédure longue, très longue, et coûteuse... Même si vous êtes certaine de gagner.

A vous de voir.

Mettez lui la pression en lui faisant comprendre qu'en cas de procès, il risque très gros et en tous cas plus que la simple annulation de la vente et le remboursement du prix d'achat + la carte grise..

Par **tag113**, le **11/03/2013** à **11:25**

Merci razor pour vos réponses mais si je saisis le juge de proximité cela devrait être assez rapide je crois. Puis-je accepter le remboursement du véhicule à ses conditions et saisir la justice pour les frais annexes? Cordialement